

RAPPORT ANNUEL 2024

sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets



Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges
3, Rue Jean Moulin - 21700 Nuits-Saint-Georges
www.ccgevrey-chambertin-et-nuits-saint-georges.com

Table des matières

PRESENTATION GENERALE.....	3
1. Le contexte	3
2. Les compétences	3
3. Le territoire.....	4
4. Organisation générale du service	5
Moyens humains et tâches effectuées	7
Moyens matériels et équipements.....	8
Synthèse et ratios collectés	9
INDICATEURS TECHNIQUES	10
1. Les ordures ménagères résiduelles (OMR).....	10
2. La collecte sélective.....	11
La collecte des emballages recyclables (2024)	11
La collecte du flux fibreux (2024)	12
La collecte des emballages en verre (2024)	12
Evolution de la collecte sélective depuis 2016	12
3. Les déchets des déchèteries.....	13
Un réseau de 5 déchèteries.....	13
Les horaires d'ouverture	13
Accès des professionnels aux déchèteries	14
L'installation de Stockage de déchets Inertes (ISDI)	14
Les tonnages collectés en déchèteries	15
Collecte spécifique : Textiles, linges de maison, chaussures (TLC)	17
4. Le traitement	18
SYNTHESE 2024	20
5. Redevance incitative.....	21
6. Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés - PLPDMA	21
BILAN 2024 : PREVENTION	22
INDICATEURS FINANCIERS	24
Taux de couverture du coût par le financement et le principal poste de charges et de recettes	25
Structure des coûts et financement en €/habitant	27
Hiérarchisation des principaux postes de charges	28
Positionnement des coûts de la collectivité au niveau national	28
Coût des différents flux de déchets.....	29

PRESENTATION GENERALE

1. Le contexte

Retour sur les moments de l'activité du service déchets pour l'année 2024 :

- L'organisation en régie d'exploitation des 5 déchèteries communautaires ;
- L'arrêt de la régie de collecte des ordures ménagères sur l'ex-Communauté de Communes du Pays de Nuits-Saint-Georges et le passage en prestation de collecte pour l'ensemble du territoire communautaire ;
- Le lancement d'une réflexion sur le déploiement d'une collecte des biodéchets en point d'apport volontaire ;
- La passation d'un marché sur la fourniture et la livraison de composteurs (plastiques – bois), de conteneurs pour la collecte des ordures ménagères, la collecte sélective et la collecte en déchèterie ;
- La gestion des déchets du Tour de France dans le cadre du contre-la-montre individuel entre Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin ;
- L'arrêt de la collecte des ordures ménagères 2 fois par semaine (C2), au 1er septembre 2024, à destination des professionnels du territoire ;
- Le conseil aux professionnels sur le nombre de bacs lors de l'arrêt de la collecte en C2 et le passage en C1 ;
- Le conseil aux entreprises dans le cadre d'un questionnaire sur la gestion de leurs déchets, d'un objectif de réduction des tonnages ou d'une meilleure qualité de tri ;
- La mise en place d'actions sur le gaspillage alimentaire dans les 14 restaurants scolaires du territoire dans le cadre de son PLPDMA ;
- La définition des grilles tarifaires pour l'année 2025.

Le rapport annuel sur la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets pour l'année 2024 présente les données de gestion technique et financière du service. Les données financières sont issues de la matrice 2024 ce qui permet d'avoir une vision d'ensemble à l'échelle nationale, tous secteurs et tous flux confondus.

2. Les compétences

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges assure la compétence collecte et traitement des déchets.

En 2017, la fusion des anciens territoires du Pays de Nuits-Saint-Georges, de Gevrey-Chambertin et du Sud Dijonnais laisse coexister différents modes de gestion :

- Sur l'ex-territoire de la Communauté de Communes du Pays de Nuits-Saint-Georges sont effectués en régie : la collecte des ordures ménagères, le gardiennage des déchèteries de Flagey-Échézeaux, Quincey, Nuits-Saint-Georges, le traitement des déchets verts et des gravats.
- Sur les ex-territoires de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et du Sud-Dijonnais, les prestataires de services effectuent : la collecte, le tri et le traitement des ordures ménagères, le gardiennage des déchèteries de Brochon et Saulon-la-Chapelle

A compter du 01 septembre 2024, la Communauté de communes a transféré l'exploitation de la collecte des ordures ménagères sur l'ensemble de son territoire communautaire au prestataire déjà présent sur les ex-territoires de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et du Sud-Dijonnais

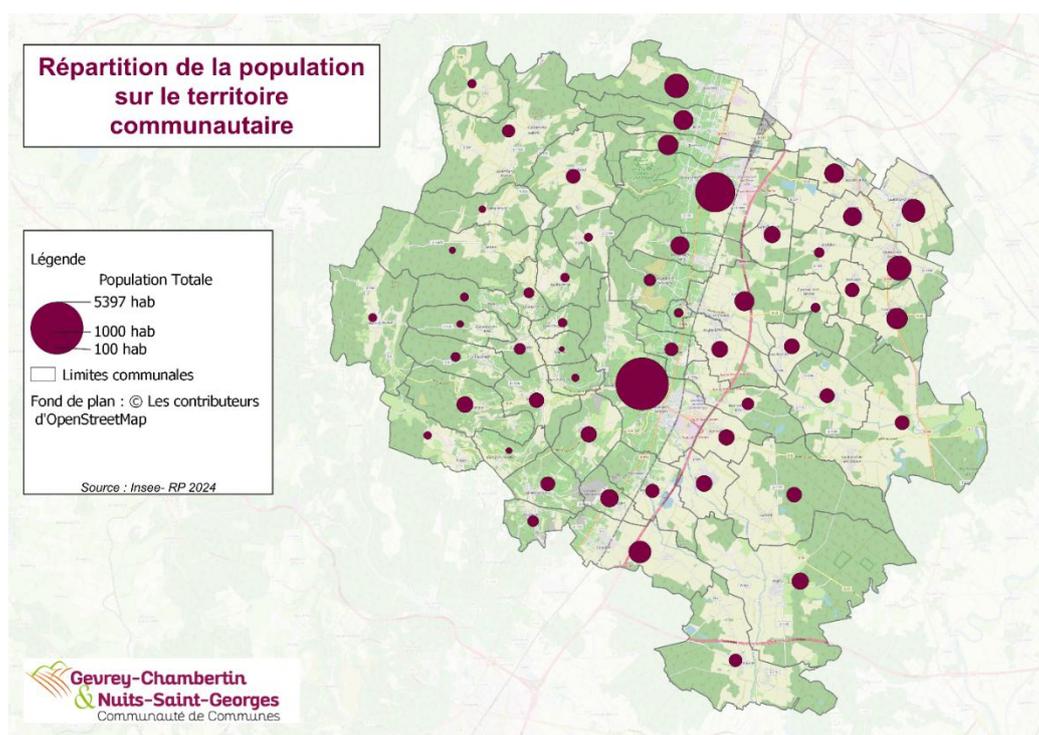
L'intégralité des prestations de collecte, de tri et de traitement des bacs d'emballages recyclables, des points d'apport volontaires des déchets fibreux et verre sont effectuées par des prestataires de services sur l'ensemble du territoire.

3. Le territoire

En 2024, le territoire desservi comprend 55 communes soit 30 470 habitants (base INSEE 2024).

Communes	Population totale 2024	Communes	Population totale 2024	Communes	Population totale 2024
Agencourt	490	Détain-et-Bruant	143	Saint-Bernard	463
Arcenant	521	Épernay-sous-Gevrey	170	Saint-Nicolas-lès-Cîteaux	402
Argilly	552	L'Étang-Vergy	213	Saint-Philibert	539
Barges	672	Fixin	747	Saulon-la-Chapelle	1 029
Bévy	140	Flagey-Echézeaux	521	Saulon-la-Rue	723
Boncourt-le-Bois	286	Fussey	123	Savouges	389
Brochon	787	Gerland	448	Segrois	56
Broindon	198	Gevrey-Chambertin	3 089	Semezanges	97
Chambolle-Musigny	278	Gilly-lès-Cîteaux	741	Ternant	84
Chambœuf	401	Magny-lès-Villers	246	Urcy	149
Chaux	492	Marey-lès-Fussey	76	Valforêt	322
Chevannes	170	Messanges	253	Villars-Fontaine	118
Collonges-lès-Bévy	98	Meuilley	440	Villebichot	410
Comblanchien	621	Morey-Saint-Denis	659	Villers-la-Faye	403
Corcelles-lès-Cîteaux	856	Noiron-sous-Gevrey	1 175	Villy-le-Moutier	335
Corgoloin	967	Nuits-Saint-Georges	5 397	Vosne-Romanée	349
Couchey	1 128	Premeaux-Prissey	369	Vougeot	161
Curley	139	Quincey	519		
Curtil-Vergy	156	Reulle-Vergy	160		30 470

Cette population est la population prise en compte dans le calcul des ratios.



4. Organisation générale du service

La mise en place de la redevance incitative sur chaque ancien territoire a donné lieu à la création d'une régie autonome. Cela induit que le service dispose d'une (simple) autonomie financière avec un budget annexe.

Le Conseil d'exploitation du service déchets statue sur les différents projets du service. Il demeure sous l'égide du Conseil communautaire.

La Communauté de communes passe des marchés publics pour assurer les prestations de collecte et de traitement des déchets (collecte et traitement des ordures ménagères résiduelles, collecte, tri et recyclage des déchets recyclables des Points d'Apport Volontaire et du Porte-à-Porte, valorisation et traitement des déchets collectés en déchèterie, ...etc.).

SCHEMA GENERAL DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DECHETS
A COMPTER DU 01 SEPTEMBRE 2024

<p>OMR</p>		<p>Plus de 17 600 bacs Collecte en porte-à-porte 1 fois tous les 15 jours CCGCNSG : DIEZE</p>	<p>Incinération <i>UIOM Dijon</i> <i>Métropole</i></p>
<p>Emballages</p>		<p>Près de 14 000 bacs Collecte en porte-à-porte 1 fois tous les 15 jours CCGCNSG : DIEZE</p>	<p>Tri et recyclage <i>Centre de tri Dijon</i> <i>Métropole</i></p>
<p>Fibreux <i>Papiers,</i> <i>Cartonnettes</i></p>		<p>166 colonnes Collecte en Apport Volontaire – 104 PAV CCGCNSG : Bourgogne <i>Recyclage</i></p>	<p>Tri et recyclage <i>Bourgogne</i> <i>Recyclage</i></p>
<p>Verre</p>		<p>144 colonnes Collecte en Apport Volontaire – 104 PAV CCGCNSG : Bourgogne <i>Recyclage</i></p>	<p>Recyclage <i>Verallia</i></p>
<p>Textiles, Linge, Chaussures (TLC)</p>		<p>13 bornes Collecte en Apport Volontaire CCGCNSG : LE RELAIS</p>	<p>Réemploi, recyclage REFASHION</p>
<p>Autres déchets</p>		<p>5 déchèteries Collecte et transport des bennes CCGCNSG : Bourgogne <i>Recyclage</i> EDIB</p>	<p>Traitement différent selon les flux de déchets</p>

L'équipe du service Déchets est constituée comme suit :

- 1 responsable de service ;
- 1 chargée de mission coordination déchets ;
- 1 chargée de mission Education à l'Environnement, au Développement Durable et Accompagnement au Changement ;
- 1 référente pôle accueil/facturation ;
- 2 agents chargés de l'accueil et de la gestion des comptes usagers pour l'ensemble du territoire communautaire ;
- 1 référente gestion des professionnels et suivi de l'exploitation ;
- Un chef d'équipe ;
- 7 agents de terrain : depuis le 01 septembre 2024, les agents sont en charge principalement du gardiennage des 5 déchèteries, de l'entretien des points d'apport volontaires et de la maintenance des équipements.

Le service est supervisé par le Directeur du pôle Environnement (eau, assainissement, déchets) accompagné d'une assistante.

Les tâches principales du service sont les suivantes :

- Accueil du public, gestion des comptes usagers, mouvements (départ/arrivée) ;
- Facturation de la redevance incitative ;
- Facturation des professionnels en déchèterie ;
- Suivi administratif des marchés et des aides financières du service ;
- Suivi administratif des contrats avec les Eco-organismes et repreneurs ;
- Montage, pilotage, suivi technique des projets ;
- Collecte des ordures ménagères en prestation de service pour l'ensemble du territoire à compter du 01 septembre 2024 ;
- Collecte des recyclables en porte-à-porte en prestation de service pour l'ensemble du territoire ;
- Collecte du flux fibreux et du verre en apport volontaire pour l'ensemble du territoire (en prestation de service) ;
- Collecte, compactage et traitement des flux en déchèterie (en régie et en prestation de services) ;
- Gardiennage des déchèteries (en régie et en prestation de services) ;
- Entretien et nettoyage courant des Points d'Apport Volontaire et des déchèteries ;
- Entretien mécanique, lavage des véhicules (régie) ;
- Livraison, entretien, réparation des bacs à ordures ménagères (en régie et en prestation de services).
- Gestion de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes ;
- Entretien, maintenance des équipements du service (PAV, Déchèteries et prestations).

Moyens matériels et équipements

Les équipements fixes de la Communauté de communes sont :

- 104 Points d'Apport Volontaire (PAV) répartis dans les 55 communes dont 166 colonnes collectant le flux fibreux et 144 colonnes collectant le flux verre ;
- 5 déchèteries ;
- 1 installation de stockage de déchets inertes.

L'intégralité du matériel et des équipements existants sont utilisés pour les prestations effectuées en régie :

- 2 camions bennes de 26 tonnes équipées de lève conteneurs pour la collecte des ordures ménagères résiduelles en régie ;
- 1 camion benne de réserve ;

En 2024, la Collectivité a cédé ses 3 camions bennes à la suite de l'arrêt de la collecte des ordures ménagères en régie sur l'ex-Communauté de Communes du Pays de Nuits-Saint-Georges ;

- 1 petit camion benne de 3,5 tonnes pour la collecte des ordures ménagères dans l'hypercentre de Nuits-Saint-Georges et pour l'entretien des PAV ;
- 1 camion benne basculante
- 36 bennes de déchèterie de 25 m³ ;
- 16 bennes de déchèterie de 16 m³ ;
- 1 petit fourgon permettant les échanges et livraisons de bacs roulants, réparations, petites interventions et transport de matériel ;
- 1 fourgon équipé de matériels mobiles permettant les interventions de maintenance sur les différents sites du service.

Comparaison des ratios entre 2023 et 2024

2023	Tonnages	Kg/hab.	2024	Tonnages	Kg/hab.	Evolution 2023 - 2024
OMR	3 994	131	OMR	3 953	130	-1.0%
Collecte sélective	3 278	107	Collecte sélective	3 260	107	-0.5%
<i>dont emballages recyclables</i>	700	23	<i>dont emballages recyclables</i>	751	25	7.3%
<i>dont fibreux (papiers, cartonnettes)</i>	725	24	<i>dont fibreux (papiers, cartonnettes)</i>	719	24	-0.8%
<i>dont verre</i>	1 693	55	<i>dont verre</i>	1 578	52	-6.8%
<i>dont refus de tri</i>	161	5	<i>dont refus de tri</i>	213	7	
TOTAL OMA	7 272	238	TOTAL OMA	7 213	237	-0.8%
Déchèteries et collectes spécifiques	11 399	373	Déchèteries et collectes spécifiques	12 125	398	6.4%
TOTAL DMA	18 671	611	TOTAL DMA	19 338	635	3.6%

Population CCGCNSG	30 558	Population CCGCNSG	30 470.00
--------------------	--------	--------------------	-----------

OMR : ordures ménagères résiduelles

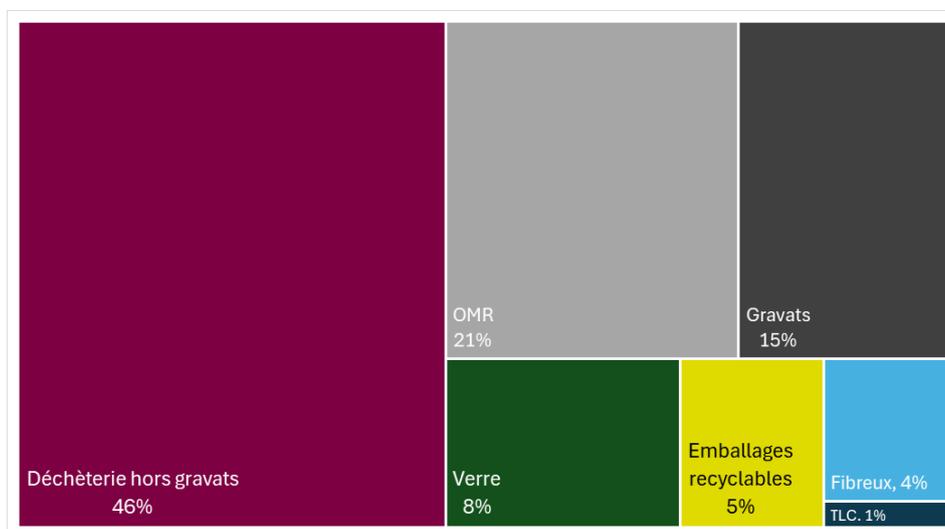
OMA : ordures ménagères assimilées : OMR + COLLECTE SELECTIVE

DMA : déchets ménagers assimilés : OMA + DECHETERIES + COLLECTES SPECIFIQUES

Déchèteries + TLC (Textiles, Linge de maison)

Les tonnages de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) ont augmenté de 3.6 % entre 2023 et 2024. Les tonnages d'ordures ménagères (OMR) continuent de baisser entre 2023 et 2024 (- 1%). Les tonnages liés à la collecte sélective montrent eux une légère baisse (- 0.5 %) en raison de la baisse des tonnages de fibreux collectés dans les PAV (- 0,8 %). Les refus de tri représentent 22 % des tonnages d'emballages collectés. Les apports en déchèteries et collectés spécifiquement augmentent eux de 6.4 % entre 2023 et 2024.

Composition des DMA collectés sur le territoire communautaire en 2024



INDICATEURS TECHNIQUES

1. Les ordures ménagères résiduelles (OMR)

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges porte la compétence collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) pour les 55 communes de son territoire.

A compter du 1^{er} janvier 2024, la collecte s'effectue en prestation de service sur l'ensemble du territoire communautaire.

Les fréquences de collecte des ordures ménagères sont : une collecte une fois par semaine (C1) pour les communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges, une collecte une fois tous les 15 jours (C0,5) pour les autres communes du territoire.

Ce flux est exclusivement collecté en porte-à-porte.

L'intégralité du traitement des ordures ménagères est confiée à l'Unité de Valorisation Energétique de Dijon Métropole où elles sont brûlées.

La combustion des déchets ménagers produit de l'énergie qui est injectée dans le réseau de chaleur urbain. Ce dernier alimente 50 % des bâtiments publics métropolitains et chauffe l'équivalent de 55 000 logements.

La collecte des OMR en 2024



Flux	Tonnage collecté	Population desservie	kg/hab.
Collecte des OMR en porte-à-porte	3 953	30 470	130

Evolution de la production d'OMR entre 2017 et 2024



2. La collecte sélective

La collecte sélective des déchets recyclables est réalisée selon 2 modes de collecte :

- **Les emballages recyclables** (bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, emballages acier et aluminium) sont collectés **en porte-à-porte pour l'ensemble des 55 communes**.
- **Le flux fibreux (papiers et cartonnets) et les emballages en verre** sont collectés **en apport volontaire (PAV)** avec l'implantation d'un réseau de 104 PAV. Chacun de ces PAV est composé à minima d'une colonne verre et d'une colonne flux fibreux soit 144 colonnes pour le 1^{er} et 166 colonnes pour le 2nde.

La collecte des emballages recyclables est réalisée une fois tous les 15 jours (C0,5) pour les 55 communes du territoire.

La collecte des emballages recyclables (2024)



Flux	Tonnage collecté	Population desservie	kg/hab.
Collecte des emballages recyclables en porte-à-porte	963	30 470	32

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les emballages recyclables (bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, emballages acier et aluminium) sont collectés en mélange, principalement dans des bacs, à l'exception des usagers habitant un logement ne pouvant accueillir de conteneur ou pour les personnes rencontrant des difficultés à manipuler ces bacs où il est possible d'avoir des sacs transparents jaunes.

Ces tonnages sont collectés par DIEZE et acheminés au centre de tri de Dijon Métropole.

En 2024, près de 751 tonnes d'emballages ont été recyclés une fois les 213 tonnes de refus de tri écartés.

FOCUS SUR LES REFUS DE TRI DES EMBALLAGES

En 2024, les refus de tri sur les emballages collectés dans les bacs jaunes représentent 213 tonnes soit 7 kg/hab. (0.90 €/hab.)

Le coût global des refus de tri en 2024 s'élève à près de 27 550 € soit près d'un euro par habitant. Il s'agit des indésirables qui n'ont pas suivi la bonne filière de traitement et qui ont été déposés dans les bacs d'emballages recyclables.

Parmi les refus de tri, des erreurs récurrentes sont retrouvées notamment les batteries, piles ...



La collecte du flux fibreux (2024)



Flux	Tonnage collecté	Population desservie	kg/hab.
Collecte du flux fibreux en apport volontaire	719	30 470	24

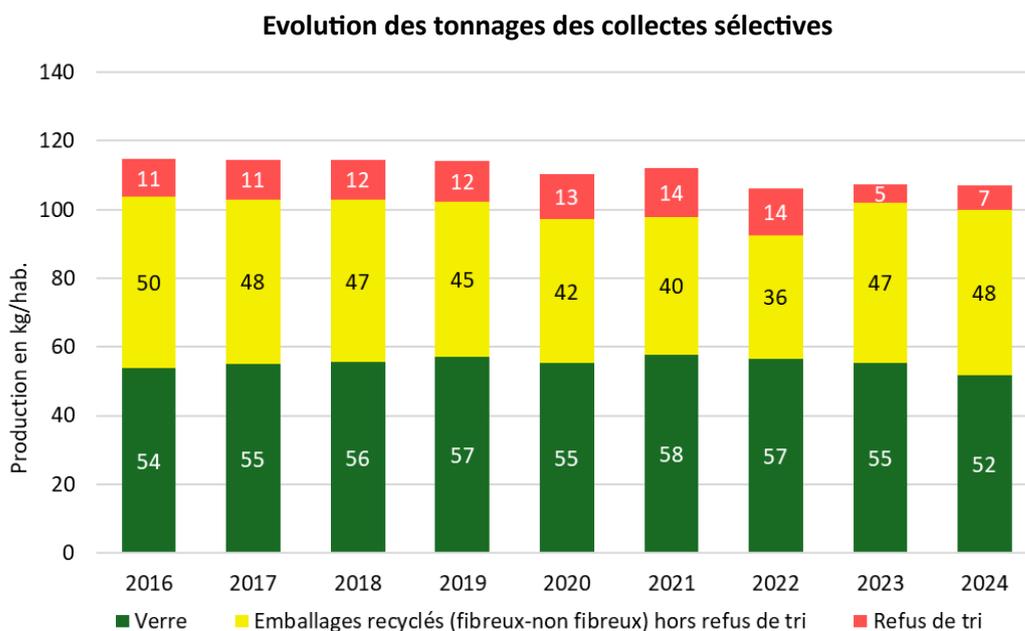
Depuis le 1^{er} janvier 2023, les papiers et cartonnettes sont collectés en mélange dans l'ensemble des points d'apport volontaire présents sur le territoire.

La collecte des emballages en verre (2024)



Flux	Tonnage collecté	Population desservie	kg/hab.
Collecte des emballages en verre en apport volontaire	1 578	30 470	52

Evolution de la collecte sélective depuis 2016



48 kg/hab. d'emballages¹ ont été recyclés en 2024, une fois les refus de tri écartés.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, tous les emballages recyclables sont à trier sans exception dans les bacs jaunes à l'exception du flux fibreux (papiers et cartonnettes), et des emballages en verre qui restent à déposer dans les colonnes présentes sur les 104 points d'apport volontaires.

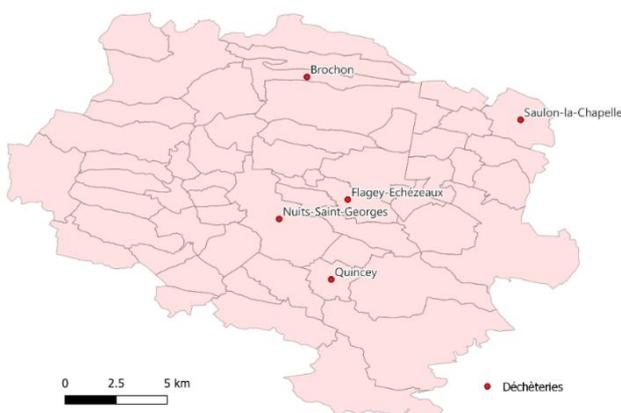
Avec ces nouvelles consignes de tri, le territoire améliore ses performances de tri ainsi que la qualité de tri puisque les tonnages recyclés en 2024 augmentent de 34 %, avec des refus de tri divisés par deux entre 2022 et 2024.

¹ Bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, emballages acier, aluminium, papier et cartonnettes

3. Les déchets des déchèteries

Un réseau de 5 déchèteries

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges gère un réseau de 5 déchèteries.



Les habitants du territoire ont accès aux déchèteries sans différenciation sur présentation d'une carte d'accès.

Depuis le 1^{er} septembre 2024, l'exploitation s'effectue en régie pour les 5 déchèteries du territoire.

Un règlement intérieur uniformisé est applicable depuis 2018 dans les 5 déchèteries.

Les horaires d'ouverture

Depuis le 30 septembre 2024, les horaires d'ouverture des déchèteries ont été modifiés pour les particuliers et pour les professionnels. L'objectif principal est d'ouvrir plus largement les déchèteries le vendredi afin de décharger la journée du samedi.

À compter du 30 septembre

Gevrey-Chambertin & Nuits-Saint-Georges
Communauté de Communes

LES HORAIRES DE VOS DÉCHÈTERIES
ÉTÉ : du 1^{er} avril au 31 octobre
HIVER : du 1^{er} novembre au 31 mars

FLAGEY-ÉCHEZEUX - Rue du chemin neuf		
	ÉTÉ	HIVER
Mercredi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h
Vendredi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h
Samedi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h

QUINCEY - Chemin de la Station

	ÉTÉ	HIVER
Mardi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h
Vendredi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h
Samedi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h

SAULON-LA-CHAPELLE - Chemin rural n°5 dit de la Quenissière

	ÉTÉ	HIVER
Mercredi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h
Vendredi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h
Samedi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h

NUITS-SAINT-GEORGES - Route de Chaux

	ÉTÉ	HIVER
Lundi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Mardi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Mercredi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Jeudi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Vendredi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Samedi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h

BROCHON - Chemin de Saule

	ÉTÉ	HIVER
Mardi	8 h 30 - 12 h	8 h 30 - 12 h
Mercredi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h
Vendredi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h
Samedi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h

NUITS-SAINT-GEORGES - Route de Chaux

	ÉTÉ	HIVER
Mardi	8 h 30 - 12 h	8 h 30 - 12 h
Mercredi	8 h 30 - 12 h	8 h 30 - 12 h
Jeudi	8 h 30 - 12 h	8 h 30 - 12 h
Vendredi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h

BROCHON - Chemin de Saule

	ÉTÉ	HIVER
Mardi	8 h 30 - 12 h	8 h 30 - 12 h
Mercredi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h
Vendredi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h

RENSEIGNEMENTS : Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges
03 80 61 19 98 ou 03 80 61 18 19

BADGE OBLIGATOIRE

Nombre d'heures d'ouverture en 2024

Déchèteries	Horaires Été	Horaires Hiver	Total
Quincey	675	429	1 104
Nuits-Saint-Georges	1 245	781	2 026
Flagey-Echezeaux	675	429	1 104
Saulon-La-Chapelle	675	429	1 104
Brochon	780	506	1 286
TOTAL	4 050	2 574	6 624

Soit un total de 6 624 h d'ouverture sur l'année 2024 accessibles aux usagers comme aux professionnels à l'exception de la déchèterie de Nuits-Saint-Georges où des plages spécifiques d'accès ont été créées : 728 h d'ouverture sur l'année 2024.

Le règlement de service prévoit des tarifs identiques toutes déchèteries confondues.

Accès des professionnels aux déchèteries

Pour les professionnels (déchets des artisans et commerçants, administrations), l'accès se fait par présentation d'une carte de déchèterie « professionnels ». Ces dépôts sont payants sauf pour les filières du dispositif de Responsabilité Elargie du Producteur (REP) : carton, ferraille, piles, batteries, D3E, ampoules et néons...etc.

En 2021, des horaires spécifiques aux professionnels ont été mis en place à la déchèterie de Nuits-Saint-Georges afin de leurs offrir un service dédié et de mieux les orienter. Les accès des professionnels dans les autres déchèteries restent inchangés et se fait en même temps que les usagers.

Le règlement de service prévoit pour les professionnels des tarifs identiques toutes déchèteries confondues.

En 2024, 220 professionnels ont été dotés d'un badge. Le nombre total de professionnels équipés est de 998 depuis le début de l'opération en 2020. Le service poursuit ainsi la dotation des professionnels en badges d'accès en déchèterie afin de garantir la facturation des dépôts.

L'installation de Stockage de déchets Inertes (ISDI)

L'Installation de Stockage des Déchets Inertes située à Nuits-Saint-Georges près de la déchèterie est gérée en régie par la Communauté de communes. Ce site apporte un exutoire pour le traitement des déchets inertes pour les déchèteries mais également pour les chantiers locaux réalisés par des entreprises locales ou non.

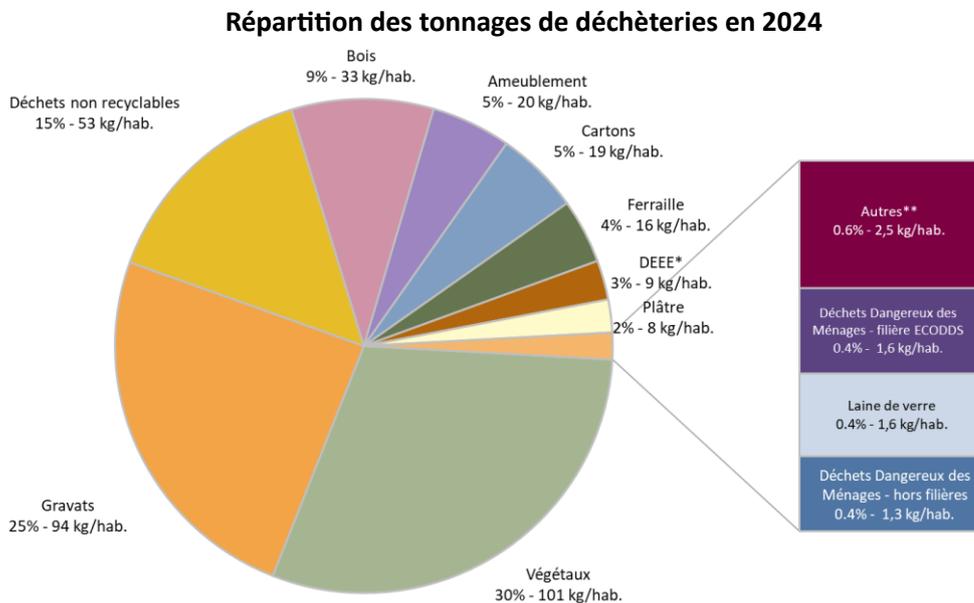
Ce site, soumis à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, a fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral d'autorisation d'exploiter le 27 juillet 2018.

De nouveaux badges magnétiques ont été instaurés pour l'accès à ce site depuis la mise en service d'un pont bascule en septembre 2020. Les dépôts sont pesés et enregistrés afin d'assurer un suivi réglementaire de l'activité du site et également de permettre la facturation des dépôts. Désormais, les gros apports des particuliers sont acceptés sur le site afin d'éviter la saturation des bennes en déchèteries et sont payants au même titre que les apports professionnels.



Les tonnages collectés en déchèteries

Les tonnages collectés dans les 5 déchèteries du territoire représentent 61 % des déchets ménagers et assimilés collectés sur le territoire (y compris les déblais et gravats) en 2024. 11 627 tonnes ont été collectées soit 382 kg/habitant.

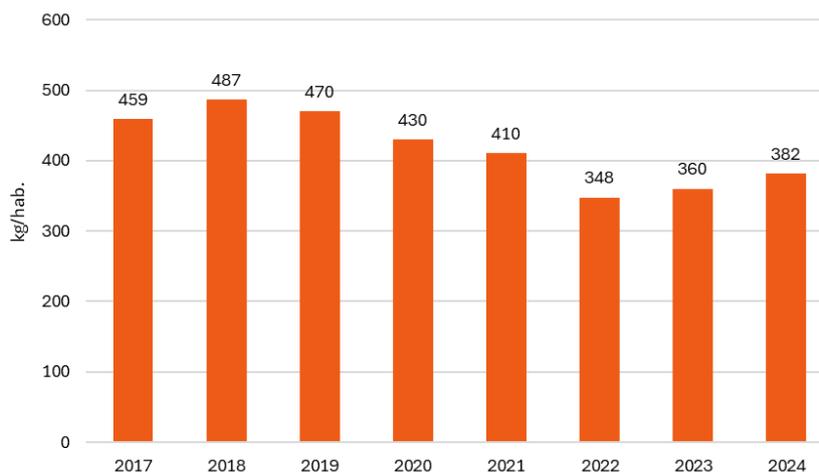


* Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

**Autres : pneus, huiles de vidange, piles

En 2024, les végétaux représentent, comme en 2023, le flux le plus important collecté en déchèterie, avec 3 080 tonnes, soit 101 kg/hab. Les déblais et gravats constituent le deuxième, avec près de 2 859 tonnes collectées, soit 94 kg/hab. Malgré le déploiement de nouvelles filières de recyclage, les déchets non recyclables sont encore le troisième flux réceptionné en déchèteries soit 53 kg/hab.

Evolution des quantités collectées en déchèteries



+ 22 kg par
habitant entre
2023 et 2024

Tonnages collectés en déchèterie en 2024

Déchèteries	Végétaux	Gravats	DNR	Bois	Cartons	ECO-MOBILIER	Ferraille	D3E*	Plâtre	Autres**	DDM ECODDS	Laine de verre	DDM - Hors ECODDS	TOTAL Déchèteries
Brochon	697.70	739.20	433.88	293.90	188.44	137.04	125.96	72.99	52.99	15.85	9.93	10.42	9.60	2 787.89
Flagey-Echezeaux	496.34	350.58	213.46	103.73	67.14	49.07	51.62	28.69	24.46	7.60	4.76	2.84	4.39	1 404.68
Nuits-Saint-Georges	1 133.70	914.80	566.64	387.15	239.76	258.15	160.64	118.14	93.34	22.19	16.21	16.58	13.70	3 941.00
Quincey	480.69	365.02	238.49	143.40	66.64	66.76	62.68	29.39	27.98	13.47	6.82	5.86	5.24	1 512.44
Saulon	691.82	482.29	267.90	144.87	75.13	92.15	88.54	50.59	50.81	10.45	9.10	9.44	8.13	1 981.22
TOTAL CCGCNSG	3 500.25	2 851.89	1 720.37	1 073.05	637.11	603.17	489.44	299.80	249.58	69.55	46.83	45.14	41.06	11 627.24
Ratio (kg/hab.)	114.88	93.60	56.46	35.22	20.91	19.80	16.06	9.84	8.19	2.28	1.54	1.48	1.35	381.60
Evolution 2024/2023	14%	-0.2%	5.4%	6.8%	8.5%	-3.3%	0.5%	7.5%	6.8%	-8.5%	-6.2%	-5.1%	0.5%	5.6%

* Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

**Autres : pneus, huiles de vidange, piles

BILAN DES TONNAGES DECHETERIES

Les tonnages collectés dans les 5 déchèteries du territoire augmentent de près de 6 % entre 2023 et 2024.

Retour sur les principales évolutions de tonnages entre 2023 et 2024 :

Les tonnages de végétaux ont augmenté de près de 14 %. La hausse peut être attribuée aux épisodes de pluviométrie enregistrés au cours de l'année favorisant la pousse des végétaux ayant un impact sur la production de déchets verts.

Les tonnages de cartons ont augmenté de plus de près de 9 % notamment en raison de l'explosion du e-commerce et par conséquent les cartons mis sur le marché.

Les Déchets d'Équipements électriques et électroniques (D3E) collectés en déchèteries sont en hausse entre 2023 et 2024 (7,5 %). Toutes les catégories de D3E ont augmenté dont la hausse la plus importante pour les petites appareils ménagers (+10,9 %)

Les tonnages de DNR collectés sur les 5 déchèteries communautaires ont augmenté de 5,4% entre 2023 et 2024. Le développement d'autres filières à responsabilité élargie du producteur doit présenter un impact positif et permettre de diminuer les tonnages de déchets non recyclables collectés ainsi que les coûts de traitement associés.

Collecte spécifique : Textiles, linges de maison, chaussures (TLC)

19 bornes de collecte des TLC sont réparties sur le territoire de la Communauté de communes :

- 1 sur la déchèterie de Flagey-Echézeaux
- 2 sur la déchèterie de Nuits-Saint-Georges
- 1 sur la déchèterie de Quincey
- 1 sur la déchèterie de Saulon-la-Chapelle
- 2 sur la déchèterie de Brochon ;
- 3 sur le parking d'un hypermarché à Nuits-Saint-Georges
- 1 à L'Étang-Vergy
- 1 à Chambolle-Musigny
- 2 à Gevrey-Chambertin
- 1 à Fixin
- 1 à Saulon-la-rue
- 1 à Saulon-la-Chapelle
- 1 à Corcelles-lès-Cîteaux
- 1 à Noiron-sous-Gevrey

Les conteneurs sont mis à disposition gratuitement par le prestataire de collecte Le Relais Bourgogne situé à Crissey (71100).

La collecte de Textiles, linges de maison, chaussures (TLC) en 2024

	Bilan 2024
Nombre de points d'apport volontaire	12
Nombre de colonnes	19
TOTAL collecté (Tonnes)	129.498
Ratio (kg/hab.)	3.44

Les tonnages de Textiles, linges de maison, chaussures (TLC) augmentent de 23 % entre 2023 et 2024.

4. Le traitement

Les différentes unités de traitement des déchets collectés par la Communauté de Communes sont les suivants :

Présentation des unités de traitement

	Typologie déchets	Traitement	Valorisation	Prestataire de traitement/valorisation
OM	OMR		Incinération / Valorisation énergétique	UIOM Dijon Métropole
TRI	Bouteilles plastique PET/PEHD		Recyclage	VALORPLAST
	Briques alimentaires ELA 5.03		Recyclage	REVIPAC
	Emballages aluminium		Recyclage	AFFIMET
	Emballages acier		Recyclage	ARCELOR
	Emballages ménagers recyclables EMR 5.02		Recyclage	Bourgogne Recyclage
	Fibreux		Recyclage	Bourgogne Recyclage
	Verre		Recyclage	VERALLIA
	Films PE/PP		Recyclage	CITEO
	Flux développement		Recyclage	CITEO

	Typologie déchets	Traitement	Valorisation	Prestataire de traitement/valorisation
DECHETERIES	DNR		Incinération / Valorisation énergétique	UIOM Dijon Métropole
	Gravats	Stockage		ISDI Nuits-Saint-Georges
	Ferraille		Recyclage	Bourgogne Recyclage Ruffey-les-Beaune
	Carton		Recyclage	Bourgogne Recyclage Ruffey-les-Beaune
	Déchets Dangereux des Ménages		Valorisation matière /Valorisation énergétique /Recyclage	EDIB Longvic
	Déchets verts		Compostage / Co-compostage	BIODEPE Gevrey-Chambertin / STEP Quincey et Flagey
	Bois		Valorisation matière /Valorisation énergétique /Recyclage	Bourgogne Recyclage Ruffey-les-Beaune
	Laine de verre		Valorisation matière/Valorisation énergétique	ISDND Drambon
	Placo		Recyclage	Ritleng valorisations
	Meubles		Valorisation matière/Valorisation énergétique	ECOMOBILIER
	Pneus		Valorisation matière/Valorisation énergétique	ALIAPUR
	Huile de vidange		Valorisation matière/Valorisation énergétique	Cyclavia
	DEEE		Valorisation matière/Réemploi	ECOSYSTEM
	Piles		Recyclage / Valorisation énergétique	COREPILE
	Lampes		Recyclage / Valorisation matière	ECOSYSTEM
Vêtements		Réemploi / Recyclage	REFASHION / LE RELAIS Bourgogne	

SYNTHESE 2024



ORDURES MENAGERES

3 953 tonnes
Soit 130 kg/habitant
- 0.7% entre 2023 et 2024



EMBALLAGES RECYCLABLES

963 tonnes dont 213 tonnes de refus de tri
Soit 32 kg/habitant
+ 12% entre 2023 et 2024



FIBREUX (PAPIERS-CARTONNETTES)

719 tonnes
Soit 24 kg/habitant
- 0,8 % entre 2023 et 2024



VERRE

1 578 tonnes
Soit 52 kg/habitant
- 6.8 % entre 2023 et 2024



DECHETERIES

11 627 tonnes
Soit 382 kg/habitant
+ 5.6 % entre 2023 et 2024

Les hausses le + importantes entre 2023 et 2024

Végétaux : +14% Cartons : +8.5%
Déchets d'équipements électriques et électroniques : +7,5%



TEXTILES, LINGES DE MAISON, CHAUSSURES (TLC)

130 tonnes
Soit 3,4 kg/habitant
+ 23 % entre 2023 et 2024



ISDI 530 tonnes

+ 60 % entre 2023 et 2024

5. Redevance incitative

Les trois Communautés de communes qui ont fusionné au 1er janvier 2017 avaient toutes déjà adopté un mode de financement du service public de prévention et de gestion des déchets par la redevance incitative avec des conditions d'application et des règlements de service plus ou moins différents.

Au démarrage de la fusion, les budgets de l'ex-CC du Sud Dijonnais et l'ex-CC Gevrey-Chambertin ont pu fusionner. Le budget de l'ex-CC Pays de NSG, en raison de l'assujettissement à la TVA, est resté distinct. En 2019, les deux budgets déchets ont fusionné permettant ainsi une meilleure lisibilité de la gestion du service.

L'uniformisation du nombre de levées intégrées au forfait de redevance s'est achevée en 2019 avec la généralisation de 12 levées sur l'ensemble du territoire. Afin d'achever le schéma d'harmonisation, en 2020, les trois bases de données ont été fusionnées afin d'apporter davantage d'efficacité à la gestion des comptes usagers et à la facturation de la redevance incitative.

La décomposition de la redevance reste identique aux années précédentes avec une part fixe, appelée abonnement au service, une part au volume du bac et une part variable correspondant au nombre de levées réalisées et supérieures à la quotité (12 levées).

Chaque année, le règlement de facturation est adapté en fonction des contraintes de l'activité. Les tarifs sont délibérés chaque année pour une application au 1er janvier de l'année suivante.

Les tarifs comprennent tous les services effectués par le service déchets.

6. Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés- PLPDMA

Le PLPDMA a été adopté et a fait l'objet d'une délibération le 04 octobre 2022.

Suivi de l'évolution des tonnages collectés dans le cadre du PLPDMA										
					Objectif loi AGEC		Objectifs du PRPGD BFC			
2010		2024		EVOLUTION 2010/2024		OBJECTIF 2010/2030		OBJECTIF 2010/2025		OBJECTIF 2010/2031
Objectifs du PRPGD BFC										
OMR	7 389.23	3 953	- 3 436.17	-46.50	6 280.85		6 280.85		5 911.38	
EMB	464.24	963	499.14	107.52	394.61		394.61		371.39	
VERRE	1 438.10	1 578	139.90	9.73	1 222.39		1 222.39		1 150.48	
PAPIER	906.05	719	- 187.26	-20.67	770.14	-15	770.14	-15	724.84	-20
Déchèteries avec gravats	10 894.34	10 566	- 328.34	-3.01	9 260.19		9 260.19		8 715.47	
DMA	21 091.96	17 779.23	- 3 312.73	-15.71	17 928.17		17 928.17		16 873.57	
Déchets collectés en déchèteries										
Déchets verts	4 031.08	3 500.00	- 531.08	- 13.17			3 345.80	-17	2 217.09	-45
Encombrants : dnr+mobilier+emmaus	1 955.32		- 1 955.32	- 100.00			1 290.51	-34	1 212.30	-38
Inertes : gravats	3 172.39	2 851.89	- 320.50	- 10.10			2 759.98	-13	2 759.98	-13

BILAN 2024 : PREVENTION



LES TUTOS

Environs + 55 000 vues en 2024



#LES TUTOS : Un effaroucheur à oiseaux zéro déchet

CC de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges • 138 k vues • il y a 6 ans

+ 20 000 vues/an

COMPOSTAGE INDIVIDUEL, DE QUARTIER

- 132 ventes de composteurs individuels
- 6 Transferts et vidages des sites de compostage de quartier Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges
- 1 site collectif toujours en activité
- Compostage restaurant scolaire pôle de Villers-la-Faye
- Compostage micro-crèche de Nuits-Saint-Georges
- Lombricompostage périscolaire maternelle et primaire Gevrey-Chambertin



CONSEILS AUX ENTREPRISES, ASSOCIATIONS

L'intervention du service déchets permet une optimisation de la gestion des déchets et des rappels à la réglementation. Le service est intervenu auprès d'entreprise (ATOL, HANDSAPLAST, AGEF, restauration rapide ...) et d'associations (Club gymnastique la sans peur, Carrefour Artisanal de Reulle-Vergy, Bal des pompiers de Nuits-Saint-Georges pour le 14 juillet.

ETUDE POUR LE PASSAGE EN C1 DES PROFESSIONNELS DU TERRITOIRE ETANT EN C2

Pour rappel, le service de collecte des ordures ménagères, effectué deux fois par semaine, a perduré sur une partie du territoire de la collectivité (ex-territoire de la Communauté de Communes du Pays de Nuits-Saint-Georges) malgré la fusion des 3 acteurs en 2017.

Ainsi la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges effectue toujours cette collecte en régie sur une partie de son territoire en 2024, c'est-à-dire qu'elle assure directement en interne la gestion du service public en collectant vos ordures ménagères deux fois par semaine. À la suite d'un travail d'optimisation de son service public de gestion des déchets, l'arrêt de l'exploitation en régie de cette collecte, décrite précédemment, a été retenu dans un objectif de réduction des coûts.

Cette décision répond à une volonté des élus de confier à un seul et même prestataire les collectes d'ordures ménagères afin d'harmoniser les modes de gestion de la collecte sur l'ensemble de l'intercommunalité, mais également d'éviter d'importants investissements à venir comme le renouvellement de camions notamment.

Afin de conseiller les 32 professionnels étant en C2, le service a réalisé une étude dont l'objectif est l'analyse et la préparation des données techniques (tonnages produits par les professionnels et coût du passage en C2). Les 32 professionnels ont été contactés afin de connaître leurs souhaits : passage en C1 ou collecte via un prestataire privé : 20 professionnels ont accepté le passage en C1 et 12 professionnels sont désormais collectés par un prestataire privé.

SENSIBILISATION

130h de sensibilisation ont été réalisées en 2024 :

- Journées de la réserve (6 classes - 150 élèves) ;
- Pôle de la Vouge (2 classes - 50 élèves) ;
- Noiron-sous-Gevrey (2 classes - 50 élèves) ;
- Nuits-Saint-Georges (2 classes - 50 élèves) ;
- Pôle des Hautes-Côtes (2 classes - 50 élèves) ;
- AGEF (30 adultes handicapés et 4 encadrants).

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Le service continue la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Gaspillage en restauration collective (14 restaurants scolaires)

- Préparation de la campagne de pesées ;
- Diagnostique des pratiques ;
- Plans d'actions ;
- 4 à 5 visites terrain / site.

Biodéchets

Le service a travaillé sur plusieurs propositions de plan de gestion des biodéchets (3 versions en 2024) afin d'orienter les élus communautaires sur un scénario.

Objectif de réduction des déchets non recyclables en déchèteries

Recherches réglementaires, rencontre avec la SDATT et mise en récit d'un projet de ressourcerie matériauthèque en harmonie avec les nouvelles REP.

MATRICE DES COÛTS 2024

- 30h de formation et de préparation des données liées à la matrice
- 70h de remplissage et de validation de la Matrice.

INDICATEURS FINANCIERS

Depuis 2005, l'ADEME conduit, au niveau national, une démarche qui vise à soutenir les collectivités locales pour concevoir, conduire et réguler leur politique de gestion des déchets, en particulier par la connaissance des coûts.

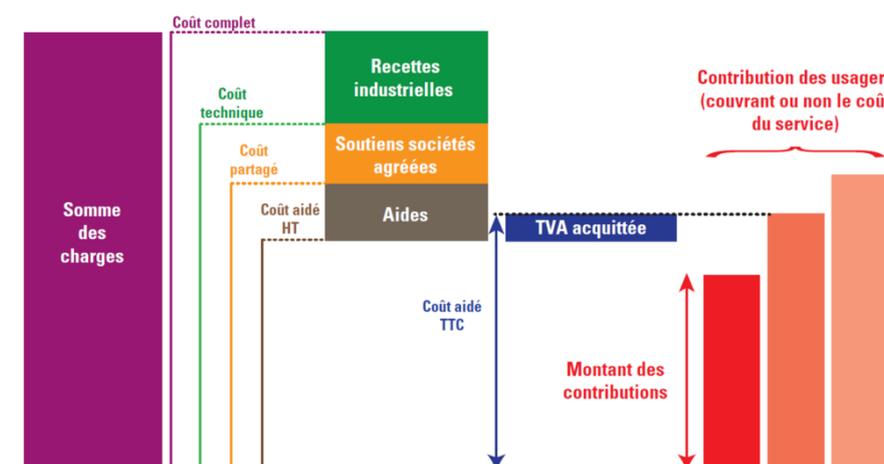
La matrice des coûts a ainsi été mise en œuvre afin de proposer une méthode de calcul standardisée et donc homogène entre collectivités.

Cet outil a pour but de permettre aux collectivités de positionner leurs résultats par rapport à d'autres et d'identifier des pistes de maîtrise des coûts.

C'est pourquoi, l'analyse financière de l'année 2023 du rapport d'activité repose sur les données issues de la matrice renseignée chaque année par la Communauté de communes.

La matrice reprend l'intégralité des coûts, tous territoires confondus. Cela apporte une meilleure visibilité.

Le graphique présenté ci-dessous permet de prendre connaissance des différents types de coûts calculés dans la matrice.



COUT COMPLET : ensemble des charges (structure, collecte, transport, etc.). Ce coût, exprimé en euros hors taxe par tonne, est pertinent pour mener une analyse sur l'organisation du service et son optimisation.

COUT AIDÉ : ensemble des charges (structure, collecte, transport, etc.) moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des éco-organismes (filiales à responsabilité élargie du producteur/REP) et les aides publiques. Ce coût reflète la charge restant à financer par la collectivité. Il est bien souvent exprimé en euros hors taxe par habitant pour le rapprocher du niveau de financement et présenter aux usagers la structure des coûts à financer. Affiché en euros hors taxe par tonne, il permet de rendre compte du poids économique résiduel de chaque flux afin de le mettre en perspective.

LES COUTS COMPRENNENT LA TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes)

Les différentes données chiffrées exposées par thématiques ci-après reposent principalement sur le **coût aidé HT**.

Taux de couverture du coût par le financement et le principal poste de charges et de recettes

Charges	€ arrondis
Charges fonctionnelles	496 624 €
<i>Charges de structure</i>	363 242 €
<i>Charges de communication</i>	133 382 €
Charges techniques	3 363 443 €
<i>Prévention</i>	50 221 €
<i>Pré-collecte et collecte</i>	1 730 118 €
<i>Transport</i>	444 458 €
<i>Traitement</i>	1 128 656 €
Total charges HT	3 860 067 €
TVA acquittée*	121 698 €
Total charges TTC	3 981 765 €

*Si collectivité non assujettie

Produits	€ arrondis
Recettes industrielles	285 458 €
Soutiens	484 946 €
Aides	277 €
Autres ventes de matériel	227 128 €
Total produits	997 819 €

Coût du service public	2 983 946 €
-------------------------------	--------------------

Financement	€ arrondis
Redevance incitative	2 910 430 €
Redevance spéciale	626 898 €
Total financement	3 537 328 €

Ecart coût et financement	+ 553 382 €
Taux de couverture	119 %

Pour rappel, en 2023, le taux de couverture était de 113%.

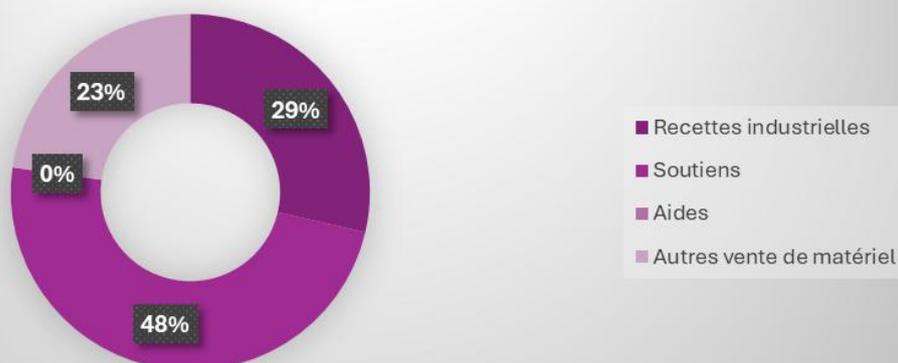
Répartition des postes des charges



Pour rappel, en 2023 :

- Pré-collecte et collecte : 44%
- Traitement : 31%
- Charges fonctionnelles : 14%
- Transport : 10%
- Prévention : 1%

Répartition des postes des produits



Pour rappel, en 2023 :

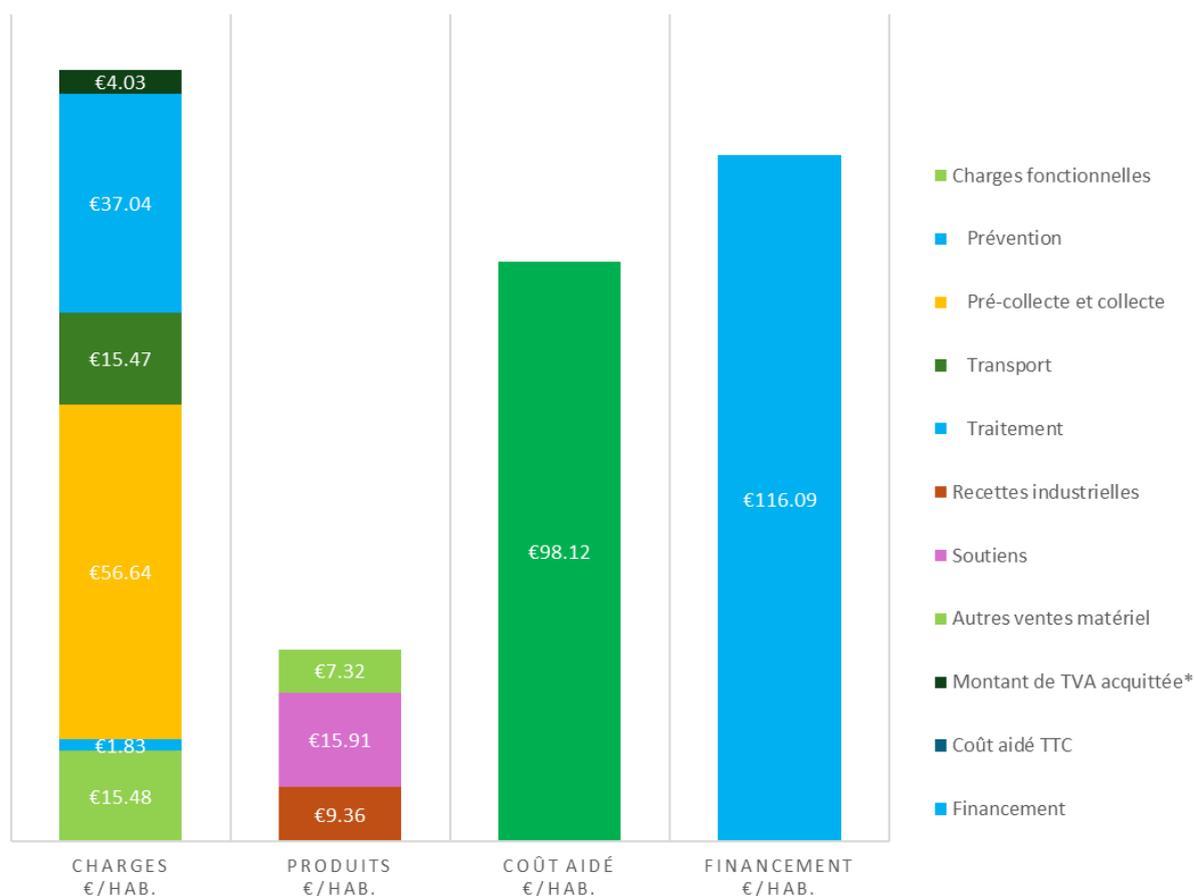
- Soutiens : 70%
- Recettes industrielles : 30% : ce poste est dépendant des variations de tonnages et de la fluctuation des cours des matériaux.
- Aides : 0% : ce poste repose sur les amortissements et peut varier d'une année sur l'autre en fonction des nouveaux amortissements et des amortissements éteints.

Structure des coûts et financement en €/habitant

	Tous flux confondus			
	Charges €/hab.	Produits €/hab.	Coût aidé €/hab.	Financement €/hab.
Charges fonctionnelles	15.48 €			
Prévention	1.83€			
Pré-collecte et collecte	56.64 €			
Transport	15.47 €			
Traitement	37.04 €			
Recettes industrielles		9.36 €		
Soutiens		15.91 €		
Autres ventes matériel		7.32 €		
Montant de TVA acquittée*	4.03€			
Coût aidé TTC			98.12 €	
Financement				116.09€

Pour rappel, en 2023 : Coût aidé TTC : 91.50 €/hab. et financement 100.20 €/hab.

Répartition des charges, des produits et financement en €/hab.



Hiérarchisation des principaux postes de charges

Charges HT 2024	Total en €	%	Ordre
Charges fonctionnelles	496 624 €	16 %	3
Prévention	55 968 €	2 %	12
Pré-collecte OMR	61 937 €	2 %	11
Collecte OMR	533 837 €	17 %	2
Traitement OMR	478 183 €	15 %	4
Pré collecte et collecte verre	140 129 €	4 %	9
Pré collecte et collecte fibreux	118 355 €	4 %	10
Traitement fibreux	16 156 €	1 %	14
Pré-collecte bac jaune	169 142 €	5 %	8
Collecte bac jaune	456 524 €	15 %	5
Tri bac jaune	178 541 €	6 %	7
Collecte déchèterie	246 194 €	8 %	6
Transport/traitement déchèteries	635 527 €	20 %	1
Charges déchets inertes	48 513 €	2 %	13
Charges biodéchets	394 €	0 %	15
Total charges HT fonctionnelles + techniques	3 135 964 €	100 %	

Pour rappel, en 2023 :

- 1^{er} poste de dépense : Transport/traitement déchèteries
- 2^{ème} poste : Charges fonctionnelles
- 3^{ème} poste : Collecte recyclables hors verre
- 4^{ème} poste : Collecte OMR

Positionnement des coûts de la collectivité au niveau national

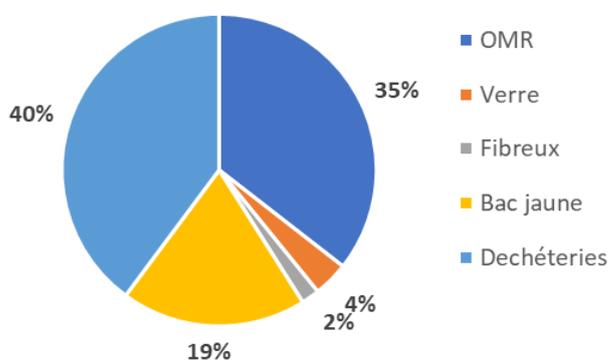
Coûts aidés en €/HT/hab./an	Tous flux	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Déchèteries
CC de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges	93.86 €/HT/hab.	33.43 €/HT/hab.	3.68 €/HT/hab.	19.44 €/HT/hab.	36.96 €/HT/hab.
Comparaison avec la moyenne (pondérée)	Toutes typologies – avec tarification incitative				
Ratio Coût aidé €/HT/hab. Moyenne des collectivités en tarification incitative mixte rural (Source : Référentiel région BFC 2023)	118.7 €/HT/hab.	61 €/HT/hab.	1.7 €/HT/hab.	15.6 €/HT/hab.	35.2 €/HT/hab.
Ecart à la moyenne en €/hab.	-24.84 €/HT/hab.	-27.57 €/HT/hab.	+1.98 €/HT/hab.	+3.84 €/HT/hab.	+0.76 €/HT/hab.

Coût des différents flux de déchets

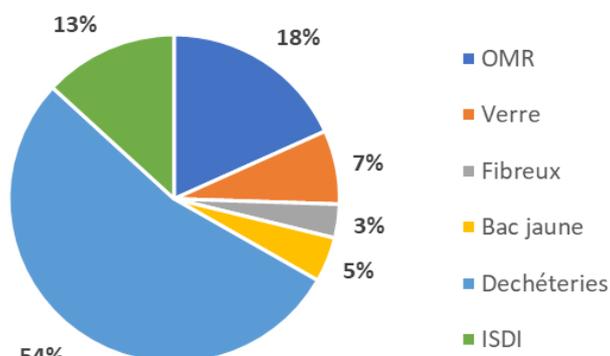
Répartition des coûts et des quantités :

Données issues de la Matrice en €	OMR	Verre	Fibreux	Bac jaune	Déchèteries	ISDI	Tous flux
Coût aidé HT en € arrondi	1 004 611 €	102 604 €	52 611 €	538 244 €	1 125 516 €	38 269 €	2 861 855 €
En %	35%	4%	2%	19%	39%	1%	100%
Tonnes	3 961	1 578	719	963	11 627	2 852	21 700
% tonnages de chaque flux	18%	7%	3%	4%	54%	13%	100%

Répartition du coût aidé par flux de déchets



Répartition des quantités par flux de déchets



Situation en €/hab. et en €/tonne des différents flux :

Données issues de la Matrice en €/hab. et en €/tonne	OMR	Verre	Fibreux	Bac jaune	Déchèteries	ISDI	Tous flux
Coût aidé €HT/hab.	32.97	3.37	1.73	17.66	36.94	1.26	93.92
Coût aidé €HT/tonne	254	65	73	559	97	13	1 060.96